Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			biologique	et a i etiqueta	se des produi	פסוטות פו	ucs			
res	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0054802.2023.001				☑ Opérateur	I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs				
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA LABRO Adresse Lieu Dit Labro 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité cor Autorité Adresse Pays	Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande					
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation									
Par	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique									
	 (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: production de produits biologiques 									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu Date Lieu	20 juillet 2023 09:51:54 +0200 CEST Marmande (FR)	Nom et signature	QUALISUD	I.8 Validité Certificat valai	ble du	01/06/2023	au	31/12/2024	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits										
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848										
Éléments facultatifs spécifiques	Prunes : lorida Biolo										
ifig	Prunes	Biologique									
péc	Séchage de prunes - pruneau / pruneau mi-cuit Noisettes : - C2 à partir du 16/08/2023	Biologique En conversion									
[S S]	1000000 · 02 a parair da 10/00/2020	211 00117 02 02 011									
ati	II.2 Quantité de produits										
; fa	II.3 Informations sur les terres										
ints											
ž	I.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs										
Partie II:	IL.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont										
ΙŢ	effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou lês activités pour lê compte d'un autre opérateur, le sous- traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées										
Ъа											
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du re 2018/848	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)									
	.010/040										
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34 règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologi	l, paragraphe 3, du									
	règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologi il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	que et pour lesquelles									
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle										
	conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC Document justificatif fourni à l'opérateur conformé de certification en vigueur à la date d'édition du pre	ment au programme									
	d'accréditation que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	social certificat et ter									
	Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf										
	d'accréditation										
	X Y										
	Y										